



CONFERENCE COHERAN

Procès-verbal de la séance du mercredi 16 mai 2012 à 19h00 Mairie de Corsier

Présents :

Corsier :	M. Bertrand PICTET	Maire
	Mme Catherine FERRO	Adjointe
	Mme Joëlle MARTIN WIDMER	Adjointe
	M. Jean-Jacques GOLAY	
	Mme Monika RELLSTAB	
	M. Xavier STEINER	
	Mme Florence THIERRIN	Secrétaire générale
Hermance :	M. Bernard LAPERROUSAZ	Maire
	Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO	Adjointe
	Mme Suzanne TSCHOPP	Adjointe
	M. Philippe LEY	
	M. Philippe TAGLIABUE	
	Mme Chrystel PION VALLEY	Secrétaire générale
Anières :	M. Pierre CHOLLET	Adjoint
	M. Serge SERAFIN	Adjoint
	M. Christophe DEVENOGE	
	M. Norbert FELLAY	
	M. Philippe GAILLARD	
	M. Christian HALLER	
<u>Excusés :</u>	M. Patrick ASCHERI	Maire (Anières)
	Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire générale (Anières)
<u>Invité :</u>	M. Pierre-Edmond GILLIAND	Président de "Jazz sur la plage"

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance de la Conférence intercommunale du 7 février 2012.
3. Audition de M. Pierre-Edmond Gilliland, président de « Jazz sur la plage »
4. Rapport des séances de la commission intercommunale « Sport » du 23 février et du 19 avril 2012 par M. Serge Serafin, Président
5. Rapport des séances de la commission d'étude d'une voirie intercommunale du 13 mars et du 30 avril 2012 par M. Pierre Chollet, Président
6. Structure juridique de CoHerAn
7. Restaurant scolaire
8. Divers

M. Bertrand PICTET ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participant(e)s. Il excuse M. Patrick ASCHERI, retenu par une séance de l'AGC.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de la Conférence intercommunale du 7 février 2012.

Le procès-verbal de la séance de la Conférence intercommunale du 7 février 2012 est approuvé à la majorité (1 Abst.) sous réserve de la modification suivante :

p. 3. Divers, 2^{ème} § *remplacer*: ... les membres de la commission « **culture** » par « **voirie** » ...

3. Audition de M. Pierre-Edmond Gilliland, président de « Jazz sur la plage »

M. Bertrand PICTET passe la parole à M. Pierre-Edmond GILLIAND, Président de « Jazz sur la plage ».

Un document présentant l'association est distribué. Dans ce dossier figurent entre autres le programme de l'édition 2012 ainsi que le budget prévisionnel de la manifestation.

Le festival fêtera son 20^{ème} anniversaire le samedi 18 août 2012. Le comité d'organisation est composé de 12 personnes qui se réunissent très régulièrement. La manifestation de 2006 recevait 4 groupes de musiciens, ils seront au nombre de 11 pour l'édition exceptionnelle du 20^{ème}.

Le choix artistique est plus important, plus prestigieux, les groupes de plus grande importance. Ceux-ci se produiront sur 4 scènes.

M. Pierre-Edmond GILLIAND insiste sur l'aspect fédérateur du festival.

Le soutien CoHerAn est de CHF 15'000.- ; soit respectivement de CHF 9'000.- pour la commune d'Hermance, et de CHF 3'000.- pour les communes de Corsier et Anières.

En cas de beau temps, la manifestation génère un bénéfice réinvestit pour l'édition suivante. L'exercice est périlleux car le festival ne dure qu'une seule soirée. En cas de pluie, des plans B sont mis en place (réservation de deux tentes).

M. Bernard LAPERROUSAZ souligne l'engouement des habitants des trois communes pour cette manifestation. Elle fédère un engagement formidable sous l'égide de son Président ; ce festival est gratuit et mérite d'être soutenu.

M. Pierre CHOLLET relève que le budget prévisionnel de 2012 fait état d'un manque de CHF 11'680.-

M. Pierre-Edmond GILLIAND précise que cela résulte de la volonté de fêter le 20^{ème} anniversaire en proposant un programme plus étoffé. L'organisation 2012 sera un test concernant la logistique. Au-delà de 11 groupes, le festival devrait être modifié, en s'expatriant, en organisant des événements en lien avec le festival (brunchs, ...).

Le Président de « Jazz sur la Plage » fait part de la recherche de sponsors (mécènes). Il précise que, pour ne pas briser l'élan de générosité en terme de bénévoles qui s'est manifesté ces dernières années, le comité a renoncé à adresser une demande de soutien financier par le biais d'un tous ménages.

M. Pierre-Edmond GILLIAND remercie les communes pour leur aide au niveau de la logistique. Concernant ce point, il fait part d'un problème lié à l'effectif des pompiers qui se révèle insuffisant.

M. Bertrand PICTET et M. Bernard LAPERROUSAZ remercient le Président de « Jazz sur la Plage » pour la qualité de sa présentation.

4. Rapport des séances de la commission intercommunale « Sport » du 23 février et du 19 avril 2012 par M. Serge Serafin, Président

M. Serge SERAFIN annonce que les Présidents et Vice-présidents du FC Coheran et du HRRC ont été reçus par la commission. La vétusté et l'exiguïté des installations respectives des deux clubs ont été encore une fois relevées. L'étude du dossier autour d'un potentiel futur centre sportif à Anières (chemin des Ambys) se poursuit.

Actuellement l'intention est de lancer l'étude de faisabilité sur Anières pour un centre regroupant à la fois le club de football et le club de rugby. La commune a reçu en date du 9 mai 2012 l'accord du propriétaire pour la dépose de déclassement.

Dans le cadre de cette étude de faisabilité, il faut déterminer le déclassement du terrain en surface d'assolement et sa compensation en terrain agricole, déterminer les surfaces et bâtiments nécessaires à la pratique des deux sports, déterminer les coûts d'investissements et en parallèle déterminer les coûts d'exploitation.

Ces coûts détermineront la présence simultanée des deux clubs, ou l'installation du FC Coheran dans un premier temps et celle du HRRC par la suite, avec en parallèle une rénovation du site actuel du club de rugby.

La commission a accepté de financer l'étude de faisabilité d'un montant de CHF 32'000.-, étude qui va jusqu'au stade de déclassement.

Il est souhaité par la commission que les deux clubs soient proactifs, acteurs des démarches liées aux procédures.

5. Rapport des séances de la commission d'étude d'une voirie intercommunale du 13 mars et du 30 avril 2012 par M. Pierre Chollet, Président

M. Pierre CHOLLET fait un bref historique des travaux de la commission et rappelle que le but à atteindre, par l'union des forces, est une rationalisation des coûts. La fusion des services techniques est à l'étude.

L'audition de Me Nicolas WISARD en février 2008 avait permis de définir les structures juridiques de l'intercommunalité et l'audit des trois services techniques par la société Adéquation avait montré une disparité importante entre les trois structures des communes.

Pour cette année, M. Pierre CHOLLET est le pilote du projet pour une étude d'une voirie intercommunale. A ce jour, on peut citer comme réalisations communes : l'achat d'une balayeuse CoHerAn ; la conclusion d'un contrat commun avec Transvoirie, l'organisation de rencontres régulières entre les responsables des services techniques, et diverses collaborations pour le déneigement, le fauchage, ...

Mathieu DARDEL, M. François JACCARD et M. Nicolas ROSSIAUD sont en charge de l'étude d'un concept pour une "fusion" de leurs services qu'ils présenteront à la prochaine séance de la commission le 11 juin.

Pour M. Bernard LAPERROUSAZ, si la concertation de tous est louable, il convient aux Exécutifs de fixer des objectifs et des délais. Seule une détermination forte des magistrats permettra de franchir les étapes qui pourront se révéler parfois difficiles et inconfortables. Les communes sont les employeurs et il leur convient d'assumer leur responsabilité en fixant les rythmes des changements.

Dans le cadre de la relance du projet, M. Bertrand PICTET propose dans un premier temps de mettre l'accent sur les possibles économies et souhaite pour l'avancée du dossier une cohésion des Exécutifs au niveau organisationnel. Il faut planifier les étapes. Le projet ne pourra aboutir qu'avec l'appui des chefs des services techniques.

M. Christian HALLER fait référence à l'exemple de la commune de Bernex qui n'est pas très avancée dans son projet. L'étude de CoHerAn n'en est que plus intéressante parce qu'innovante. Il convient cependant de savoir si toutes les personnes engagées dans ce projet sont d'accord d'aller jusqu'à une fusion à moyen terme ; il ne doit pas y avoir de réticences.

Pour Mme Joëlle MARTIN WIDMER, le projet fait l'unanimité. Toutefois, la tâche est ardue. Les responsables des services techniques ont des personnalités fortes, la fusion soulève des inquiétudes.

Pour M. Xavier STEINER, il ne faut pas fragiliser le projet en mettant l'accent sur la fusion. Il faut procéder par étapes, avec la collaboration de tous.

6. Structure juridique de CoHerAn

M. Bertrand PICTET informe d'une réunion avec M. Michaël FLAKS (DIM - Directeur de la Direction générale de l'intérieur) et M. Guillaume ZUBER (DIM - Directeur de la surveillance des communes) pour examiner les possibilités juridiques autres que la charte de collaboration intercommunale.

Me Nicolas WISARD sera sollicité pour collaborer à ce dossier.

7. Restaurant scolaire

En raison de l'absence de M. Patrick ASCHERI, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

8. Divers

- M. Bernard LAPERROUSAZ fait part de la rencontre des Exécutifs avec la Direction du Département de l'Intérieur et de la Mobilité. L'ordre du jour était la prolongation de la ligne B en France voisine (Chens-sur-Léman, Messery). Ont également été évoqués les problèmes actuels des villages transformés en parking par les usagers des transports publics. Une réunion est prévue en septembre en présence des Maires des communes françaises concernées.

- Le Maire d'Hermance s'est rendu à une rencontre de politique locale à Yverdon organisée en collaboration avec les associations faïtières des communes romandes, ayant pour thème : Quelle politique sécuritaire au niveau local ? Mesures et outils d'intervention au service des communes.

Les thèmes abordés ont été entre autres : le sentiment d'insécurité, la politisation de la politique de sécurité, le manque d'effectif, les difficultés d'organisation et de management, le sentiment d'atteinte de limites des capacités au niveau communal...

M. Jean-Jacques GOLAY mentionne le concept vaudois de Police - Population - Surveillance mutuelle qui pourrait être pris en considération lors de la prochaine séance.

- M. Philippe TAGLIABUE demande que les procès-verbaux de toutes les commissions intercommunales soient transmis aux membres de la Conférence.
- M. Bertrand PICTET fait mention du site internet qui est en cours de modifications.

- M. Bertrand PICTET sollicite les Présidents des commissions pour la rédaction d'une notice sur les dossiers en cours. Ces textes, à remettre début septembre, seront publiés dans le bulletin communal du second semestre 2012.

La prochaine séance de la Conférence CoHerAn est fixée au 12 septembre 2012 à 19h00 à Corsier.

La séance de la commission intercommunale « Développement durable » est fixée au 19 septembre 2012.

La séance de la commission intercommunale « Sécurité » aura lieu le 14 juin 2012 à 19h00.

En l'absence d'autres divers, M. Bertrand PICTET lève la séance à 20h20.

Sylvie BIFFIGER-LIBOIS
Procès-verbaliste